

GPM EXCELLENCE +

Le contrat est assuré par AGMF Prévoyance,

Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, N° 775 666 340 - 1 Boulevard Pasteur, 75015 PARIS.

Exemples de remboursement (1) Régime Général

Exemples de remboursement (1) Régime Général									
Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge				
Hospitalisation									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15€)	0€				
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	120€	Selon tarif facturé et selon contrat				
L'hôpital public inclut la rémunération des		jours avec actes lourd is de séjour, alors que l		acturés séparément da	ans le secteur privé				
Exc	emple d'une opération	n chirurgicale de la cata	aracte, en secteur priv	ré	T				
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24€	0,00 €				
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	24€	0,00€				
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	Dépassement si prévue au contrat	Selon contrat				
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70 €	141,30 €	0,00€				
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	Dépassement si prévue au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat				
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00€	271,70€	271,70€	179,30€	0,00€				
Séjours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public									
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0,00€				
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75€	0,00€				
Soins courants									
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 1 €	30% BR	1€ de participation forfaitaire				
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie,	25 € 32 € 30 €	25 € 32 € 30 €	16,50 € 22,40 € 20 €	7,50 € 9,60 € 9 €	1€ de participation forfaitaire 0€ 1€ de participation forfaitaire				
etc) Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR − 1 €	30 % BR + dépassement si prévue au contrat	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat				
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	32€	32€	22,40€	9,60€	0€				
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie,	44 €	30€	20€	23,00€	1,00€				

Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70% BR – 1€	30 % BR + dépassement si prévue au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55€	23 €	16,10€	29,90 €	9,00€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	58€	23€	15,10 €	29,90 €	13,00 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR 60% BR		40 % BR + dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40 €	14,64 €	10,99 €	0,00€
Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	70% BR	30 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500€	120€	84 €	416€	0€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	ion BR 70% BR		30 % BR + dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36 €	13,02 €	0€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	547,90€	120€	84€	396,00 €	67,90 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 max)	720€	193,50€	193,50€	526,50 €	0,00€
Optique					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV (4)	0,00€
Ex : Verres simples et monture	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre +9€	7,65€ par verre + 5,40€	33,35€ par verre + 24,60 €	0€
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre +9€	16,20 € par verre + 5,40 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	40 % BR dépassement prévue au cont dans la limite plafonds règlementair		Selon contrat
Ex verres simples + monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	299,91 €	39,00 €
Ex verres progressifs + monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	561,91 €	39,00 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général) 250 €		Selon tarif facturé o selon contrat
			Non remboursé Prise en charge si prévu au contrat		
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	_	Selon contrat Selon tarif facture

Aides auditives							
Équipement 100% santé	Prix limite de vente	BR	60% BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV	0€		
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950€	400€	240€	710€	0€		
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat		
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534 €	400 €	240€	1 294,00 €	0,00€		

- (1): Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés
- (2): Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé
- (3): La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.
- (4): Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM.

(https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)



GPM EXCELLENCE +

Le contrat est assuré par AGMF Prévoyance,

Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, N° 775 666 340 - 1 Boulevard Pasteur, 75015 PARIS.

Exemples de remboursement (1) Alsace - Moselle

Contrat d'assurance santé responsable (2)	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) (3)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Régime Local d'Alsace-Moselle	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge		
Hospitalisation	20 € (15 € en service	1			I			
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	psychiatrique)	0€	0€	20 € (15 €)	0€	0 €		
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	120€	Selon tarif facturé et selon contrat		
Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé								
	Exemple d'une ope	ération chirurgicale de	la cataracte, en secte	ur privé				
Frais de séjour	Différent selon	BR	BR – 24 €	24,00 €	0	0,00 €		
Frais de séjour en secteur privé	public/privé 794,04 €	794,04 €	770,04 €	24,00 €	0€	0,00 €		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	0,00 €	Dépassement si prévue au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	141,30 €	0,00€		
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	0,00€	Dépassement si prévue au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451,00 €	271,70 €	271,70€	0,00€	179,30 €	0,00€		
What was a large trade of the state of the s		Séjours sans acte				. ,		
L'hôpital public inclut la rémunératio	•	nie ou pleurésie pour u	•			ive		
·	Différent selon							
Frais de séjour	public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0,00 €	0,00 €		
Frais de séjour en secteur public Soins courants	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	666,75 €	0,00€	0,00€		
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 1 €	20% BR	10% BR	1€ de participation forfaitaire		
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25 €	25€	16,50€	5€	2,50 €	1€ de participation forfaitaire		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient	32 €	32 €	22,40 €	6,40 €	3,20 €	0€		
de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30 €	30 €	20 €	6€	3€	1€ de participation forfaitaire		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR - 1 €	20% BR	10% BR + dépassement si prévue au contrat	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	32 €	32 €	22,40€	6,40 €	3,20 €	0€		
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44€	30 €	20€	6€	17,00€	1,00€		
Honoraires médecins secteur 2	Honoraires libres	BR	70% BR – 1€	20% BR	10% BR + dépassement si prévue au contrat (remboursement des	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon		
(non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)					dépassements plafonnés à 100% BR)	contrat		
Ex: consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55 €	23 €	16,10€	4,60 €	plafonnés à 100%	•		
	55 € 58 €	23 €	16,10 € 15,10 €	4,60 € 4,60 €	plafonnés à 100% BR)	contrat		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique,					plafonnés à 100% BR) 25,30 €	contrat 9,00 €		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc) Matériel médical Ex : achat d'une paire de béquilles	58€	23 €	15,10€	4,60 €	plafonnés à 100% BR) 25,30 € 25,30 € 10% BR + dépassement si	9,00 € 13,00 €		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc) Matériel médical	58 € Tarif moyen facturé 25,63 €	23 € BR	15,10 € 60% BR	4,60 € 30% BR	plafonnés à 100% BR) 25,30 € 25,30 € 10% BR + dépassement si prévue au contrat 3,67 €	9,00 € 13,00 € Selon contrat		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc) Matériel médical Ex : achat d'une paire de béquilles	58 € Tarif moyen facturé	23 € BR	15,10 € 60% BR	4,60 € 30% BR	plafonnés à 100% BR) 25,30 € 25,30 € 10% BR + dépassement si prévue au contrat	9,00 € 13,00 € Selon contrat		

					10% BR +	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	20% BR	dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36 €	8,68 €	4,34 €	0€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR	20% BR	10% BR + dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	120 €	84 €	24€	372,00 €	67,90 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	0€	Dépassement si prévue au contrat	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 max)	720 €	193,50 €	193,50 €	0€	526,50 €	0,00€
Optique						
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	30 % BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV (4)	0€
Ex : Verres simples et monture	41 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre +9€	7,65€ par verre + 5,40€	3,83€ par verre + 2,70 €	29,52€ par verre + 21,90 €	0€
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre +9 €	16,20 € par verre + 5,40 €	8,10 € par verre + 2,70 €	65,70 € par verre + 21,90 €	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	30 % BR	10% BR + dépassement si prévue au contrat, dans la limite des plafonds règlementaires	Selon contrat
Ex verres simples + monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	299,865 €	39,00 €
Ex verres progressifs + monture	231 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	0,015 € par verre + 0,015 €	561,865 €	39,00 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	250€	Selon tarif facturé et selon contrat
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Ex opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	Non remboursé	700 €	Selon tarif facturé et selon contrat
Aides auditives						
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	30 % BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0€
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	120€	590 €	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	30% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534 €	400 €	240 €	120 €	1 174,00 €	0,00€
	•					

^{(1):} Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie, le Régime Local d'Alsace-Moselle et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM. (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

^{(2):} Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

^{(3):} La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

^{(4) :} Prix limite de vente